

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 mars 2023

Délibération N° 27/03/2023 11

ADHESION A L'ASSOCIATION TERRITOIRES ET PRISONS

=====
L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 21 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE

Était absente :

Mme Maggy JANSSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune de Saint-Laurent-Blangy va accueillir le projet inSERRE qui est un établissement pénitentiaire.

Afin de nous permettre de mieux appréhender les questions carcérales, de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les autres collectivités accueillant des établissements pénitentiaires et de porter la voix des territoires auprès des instances de l'état, nous avons la possibilité de rejoindre l'association loi 1901 « Territoires et Prisons » regroupant les communes, intercommunalités, départements et parlementaires concernés.

Cette association s'est fixée comme objectifs de

- porter la voix des élus locaux sur les problématiques rencontrées dans les territoires,
- sensibiliser des différents acteurs aux enjeux liés à l'accueil d'un lieu de privation de libertés sur son territoire
- établir une concertation et une coopération étroite et permanente avec ses adhérents pour étudier toutes les questions et problématiques en lien avec le milieu carcéral
- faire des propositions pour enrichir la politique carcérale
- faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par une information régulière
- veiller au respect de l'article 7 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

Il est proposé d'adhérer à cette association, de désigner Monsieur Nicolas Desfachelles représentant titulaire et Monsieur Frédéric Houplain représentant suppléant à l'assemblée générale et d'acquiescer l'adhésion correspondante qui s'élève à 65 € + 0,07 € par habitant soit 525 €. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 28 mars 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

